

Commission Régionale des Courses Hors Stade

COMMISSION REGIONALE des COURSES HORS STADE

14 octobre 2017 Siège AURA BOURGOIN JALLIEU

Personnes présentes:

R.CORGIER (président CRCHS AURA), M GOUGAT (CDCHS 03), J-M GARCIA (membre CRCHS), F SERVAIS (CDCHS 73), M BAUTHEAC (CDCHS 26/07), T ORLHAC (CDCHS 15), R RIVET (CDCHS 42), A HUBER (CDCHS 01), O PARIS (membre CDCHS 42), Y LEBRE (membre CDCHS 42), E THEVENON (CDCHS 63), B. PFAENDER (présidente comité 69), S GRAND-CLEMENT (présidente comité 01), P PENICHON (président comité 74) et D. CORGIER (secrétaire de séance).

Excusés: madame M CHAVASSE RIONDET (présidente CDCHS 69), le président de la CDCHS 74, victime d'un accident de la route, R DEBRION (Vice-président CRCHS).

Bienvenue souhaitée par R CORGIER, président de cette commission, la réunion est statutaire et doit se tenir avant le 15/10.

Un tour de table permet à chacun de se présenter.

BILAN FINANCIER depuis janvier

6807€: revenus de la part sur les labels, 4405€ dépensés à ce jour. C'est un peu juste pour terminer l'année en équilibre.

Devons-nous rechercher des partenaires? Il est difficile de prévoir d'autres dépenses que les frais actuels.

Roland CORGIER a proposé à la CSO AuRA la désignation des arbitres pour les cross à Labels.

Michel BEAUTHEAC demande que les arbitres ne présentant pas de notes de déplacement l'avertissent.

BUDGET PRÉVISIONNEL

Identique à celui de cette année

BILAN FORMATION D'OFFICIELS

8 candidats en formation en juin, 6 à l'examen en septembre.

Une seconde formation sera faite au printemps pour les candidats n'ayant pas réussis, avec examen de suite.

Quand les certificats de mesurage arrivent à expiration ou sur de futurs mesurage il serait bien que les officiels Hors Stade préviennent la CRCHS, afin que les futurs candidats à cet examen, puissent participer afin d'acquérir de la pratique.



GESTION DES CALENDRIERS avec CALORG.

Jean-Marc GARCIA avec vidéo projecteur développe et explique toutes les possibilités et les avantages du système.

- Pour les organisateurs
 - -faire connaitre leur compétition
 - -avec le maximum d'information
- Pour les coureurs
 - -avoir un calendrier fiable
 - -pouvoir faire des recherches
 - -les résultats
- Pour les CDCHS
 - -récupération des informations
 - -édition rapide du calendrier papier

Modifications: si pas de label: la CDCHS peut les faire; si label, seule la CNCHS peut intervenir.

Avec la loi sur le sport: avis de sécurité émis par les CDCHS. Si l'avis est défavorable, la compétition ne s'affiche plus sur le calendrier officiel de la FFA.

Pour les organisateurs date butoir au 31 octobre pour inscrire une compétition. Après cette demande, ils devront passer par la CDCHS

ROLE DES CLUBS SUPPORTS à des épreuves à label

- -lorsqu'il y a label, il faut une structure fédérale support
- -la structure fournit le jury
- -les numéros de licence doivent apparaître sur les résultats
- -les résultats doivent être envoyés au bon format à la CNCHS

PROJETS 2018

Essayer de faire des actualités pour chaque course à label pour permettre leur promotion sur le site de la Ligue. Pour le moment ce n'est pas possible d'automatiser cette opération car nous n'avons pas le logiciel qui nous le permet.

Evolution de la communication des épreuves à label :

Pour le calendrier 2019, on pourrait envisager d'offrir aux épreuves à label qui le souhaite la création de leur visuel ?

La création d'évènements: championnat de France de 10km à Romans?

Challenge régional? En attente de voir l'évolution du budget.

QUESTIONS DIVERSES

1- le décret applicable le 14/12/2017, donne au maire d'une commune le rôle d'autoriser ou non une épreuve hors stade si elle a plus de 100 participants et se déroule sur la commune.

Si elle passe sur plusieurs communes, c'est la Préfecture qui traite le dossier.

Dossier à déposer au moins 2 mois avant.

- 2- les cross scolaires doivent-ils faire l'objet d'un dossier?
- 3- une joelette peut-elle participer à une course? Oui, si elle part derrière;

Un fauteuil handisport? Oui s'il se propulse avec les mains sur les roues, départ 10' avant les valides.

Si un organisateur ne veut pas de chien courant avec son maître, il l'indique dans son règlement.

4- les courses à obstacles, les trails : problèmes de sécurité... Peut-on l'assurer partout?

Difficultés à recruter des médecins sur les épreuves, très chers!

Agréments des associations de secouristes: nécessaires mais ne sont pas toujours les plus efficaces.

Fin de réunion 12 h00